

## Commune de Saulnières

### Compte Rendu de la réunion du 05 octobre 2018

#### *Convocations du 27 septembre 2018*

L'an deux mil dix-huit, le cinq octobre à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ALBERT, Maire

**Présents** : MM. Albert. Romano. Toutin. Rossi. Alleaume. Pelletier. Mmes Campas. Gaudry. Tremblay. Rolland. Millour

**Absents excusés** : M. Demerre (pouvoir à Mme Gaudry).

**Absents** : Mme Lauvernier. M. Le Valégant. Mme Tanné Dusapin

**Secrétaire de séance** : Mme Tremblay

1. Lecture et approbation du compte rendu du 05 septembre 2018
2. Le Plan Local d'Urbanisme devra obligatoirement être revu en 2021. Les constructions ne se feront plus que dans le Bourg. Les constructions ne seront plus possibles dans les hameaux.
3. Un jeune devant faire des travaux d'intérêt général ne s'est pas présenté, le Tribunal a été prévenu

Délibération :

➤ **Objet : Produits irrécouvrables – Budget du Service Eau**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de non-valeurs relatif au service de l'eau remis par la Trésorerie Municipale de Dreux.

Celui-ci concerne un état de 2018 : liste n° 3010600212 pour un montant de 776.19 euros correspondant à des facturations de 2007 à 2016.

Le conseil municipal décide de ne prendre en compte que la somme de 165.21 euros pour l'admission en non-valeur, souhaitant pouvoir récupérer l'autre partie de la somme à l'issue de la vente d'un bien immobilier.

Le Conseil Municipal, après délibération et par 12 voix Pour, émet un avis favorable pour que la somme de cent soixante-cinq euros vingt et un centimes (165.21 €) soit admise en non-valeur

➤ **Fonds de péréquation au titre de la commune de Saulnières, du service eau de Saulnières et du Sivom Saulnières – Crécy-Couvé**

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Général le fonds de péréquation au titre des dépenses d'investissement de la commune de Saulnières, Du service eau de Saulnières, Du Sivom Saulnières – Crécy-Couvé qui seront réalisés en 2018.

Après délibération, et 12 voix Pour, le conseil Municipal décide de solliciter auprès du Conseil général le fonds de péréquation 2018 au titre de la commune de Saulnières, Du service eau de Saulnières Du Sivom Saulnières – Crécy-Couvé

Et autorise Monsieur le Maire à transmettre le récapitulatif de factures d'investissement.

➤ **Tarifs insertion publicitaire**

Le conseil Municipal, afin d'aider à financer le bulletin municipal, propose d'insérer une publicité d'une entreprise de manière à la faire connaître aux habitants.

Afin de faciliter la mise en page, il n'est proposé qu'un tarif pour un format unique, soit :

**Format 1/8<sup>e</sup> page au tarif de 30 euros la publicité**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve par 12 voix pour, le tarif pour une insertion publicitaire dans le bulletin municipal.

➤ **Dénomination d'une voie publique**

Vu le code de l'Administration Communale et notamment ses articles 47-5 et 48-a,

Où l'exposé de Monsieur le Maire signalant l'intérêt de donner une dénomination officielle à la voie créée dans les logements sociaux créés face à la mairie et rappelant les conditions d'exercice du conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée,

Considérant que les frais d'implantation de poteaux et d'appositions de plaques de chaque côté de la rue pourront être pris en charge par le budget communal.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de dénommer la voie traversant les logements sociaux construits par l'Habitat Eurélien, face à la Mairie de Saulnières :

- Impasse des Lavandières

Et d'attribuer les numéros de rue pour chaque logement comme suit (plan Joint) :

Du Numéro 01 au Numéro 13

Après délibération, le conseil municipal, vote le nom de la voirie ainsi que le numérotage, par 12 voix POUR

➤ **tarif banquet communal 2018**

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions de menus présentées par les traiteurs pour le banquet communal 2018.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, retient le menu et fixe la participation à ce banquet à un montant de 38.00 euros par personne.

4. Monsieur le Maire rappelle que le banquet communal est gratuit pour le personnel communal, les conseillers et payant pour le Maire et les Adjoints qui perçoivent une indemnité d'élu.
5. Les logements sociaux de l'habitat eurélien devraient être attribués à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

6. Monsieur le Maire indique que le relevé des compteurs à eau s'est bien passé, 160 compteurs ont été relevés le 1<sup>er</sup> jour.
7. Un courrier sera adressé aux habitants de 65 ans et + pour le choix entre le colis de Noël ou la participation au banquet avec réponse pour le 28 octobre  
  
Mme ROLLAND propose une boîte de chocolats de Jeff de Bruges avec un colis plus simple que les autres années pour marquer les fêtes de Noël.
8. L'arbre de Noël aura lieu le 15 décembre, 122 enfants sont comptabilisés. La commune de Fontaine les Ribouts y participera.
9. L'opération de Noël est relancée pour cette année. Se renseigner si Monsieur Sirre vend toujours des sapins, sinon voir à Dallonville.
10. Monsieur le Maire est convoqué chez le notaire pour la signature de l'acte de rétrocession des voiries et espaces verts du lotissement Impasse Roland Alleaume à la commune.  
  
Un plan complémentaire sera demandé pour déterminer les espaces concernés.
11. Une demande de subvention du pôle de formation de Briacé sollicite une subvention pour un élève fréquentant leur établissement. Le conseil ne donne pas suite.
12. Le conseil municipal accepte le devis du balai ciseau pour la salle. Celui-ci sera mis à la disposition des loueurs et sera notifié dans la liste du matériel pour l'état des lieux.
13. Un lave-vaisselle professionnel est envisagé avec le service après-vente, pour la salle polyvalente ; des devis seront sollicités.

## TOUR DE TABLE

- **M. ROMANO** : indique que la balustrade du terrain de football est en mauvais état. Demande si pour refaire la main courante, la commune peut prendre à sa charge le matériel (la moitié resterait à la charge du club qui ne percevrait pas sa subvention annuelle) Réponse positive.  
Il est signalé qu'un bout de ferraille dépasse sur la piste de pétanque et doit être coupé
- **M. TOUTIN** : signale la détérioration de la rue de la mairie par un agriculteur suite à un problème de matériel qui est tombé au sol.  
  
Un courrier sera adressé à l'agriculteur et au conseil départemental puisqu'il s'agit d'une voie départementale
- **M. ALLEAUME** : demande si la haie de la déchetterie peut être coupée, envoyer un courrier à l'agglomération, service déchets
- **Mme Campas** : une voiture stationnée place des platanes n'est pas assurée. Un courrier sera fait au propriétaire.
- **Mme Tremblay** : demande la pose d'un miroir rue de la ferme, pour une meilleure visibilité dans le tournant.

Monsieur le Maire lui indique que cela ne servira à rien et c'est aux véhicules de se serrer à droite.

Signale que la route de Crécy est sale.

Il lui est indiqué qu'une toupie s'est renversée.

- **Mme Gaudry** : demande si une réunion pour la révision des listes électorales est prévue :

Mercredi 17 octobre à 19 h

- **Mme ROLLAND** : demande si le calendrier des manifestations est prévu ; une date avec les associations est prévue début octobre

Soulève le problème de la vaisselle rendue sale lors des locations, et des heures passées par l'agent

Indique qu'elle se propose de faire un don de guirlandes et boules pour Noël. Le conseil l'en remercie.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le mardi 6 novembre 2018.

Séance levée à 22 h 45

Le Maire,

La secrétaire de séance,

les membres présents